

Père et fils pêchent les déchets de la Venoge

INSOLITE A la recherche d'une activité pour occuper Lenny, 7 ans, David Roch a découvert la pêche à l'aimant. Maintenant, tous deux nettoient la rivière de ses déchets.

PAR **FABIENNE.MORAND@LACOTE.CH**

«**A** trois, on tire ensemble sur la corde». Un, deux, trois... Malgré les efforts conjugués d'un père et son fils, mais aussi de la journaliste et du photographe, le caddie au fond de la Venoge ne bouge pas d'un iota. Pire, l'aimant et le crochet sont coincés au fond de l'eau.

Cette mésaventure est arrivée au moment où David Roch et son fils Lenny, 7 ans, s'adonnaient à leur nouvelle discipline: la pêche à l'aimant. Une activité que le Préverengeois a découverte en recherchant une activité extérieure à partager avec son fils, plutôt en automne et printemps, et à laquelle «on pourrait se rendre à pied ou à vélo».

Pas de poisson

L'automne passé, il opte ainsi pour la pêche, dépoussière son matériel et prend la direction de la rivière la plus proche: la Venoge. «Une fois, un poisson a mangé le ver au bout de mon hameçon», raconte fièrement Lenny qui écoute la conversation d'un peu plus loin,

étudiant la récolte de ferraille précédente. Ce sera l'unique fois où un alevin sera le plus proche de la cuisine de la famille Roch.

«**A force de ne rien ramener et de perdre du matériel, j'ai commencé à regarder des tutoriels sur Internet et je suis tombé sur la pêche à l'aimant.**»

DAVID ROCH

«A force de ne rien ramener et de perdre du matériel, j'ai commencé à regarder des tutoriels sur Internet et je suis tombé sur la pêche à l'aimant», raconte David Roch qui est pompier officier technique chargé de prévention à 50% au SIS Morget, à Morges, et père au foyer le reste du temps.

Tuyaux et bougies de voiture

C'est ainsi qu'il investit dans



David Roch et son fils Lenny essayant, en vain, de sortir un caddie de la Venoge. CÉDRIC SANDOZ

des aimants, des cordes et, dernièrement, un grappin. Si, de manière générale, les cours d'eau ne regorgent pas de déchets en Suisse, notre duo local a déjà ressorti de la Venoge des tuyaux, barres de fer, bougies

de voiture, charnières de portes ou encore des barrières de chantier. «Une fois on a pêché un tabouret», sourit Lenny, surpris par cette découverte. «On remonte principalement de la limaille et des petits bouts de ferraille, complète David Roch. C'est un moment sympa qu'on partage ensemble et cela participe à la dépollution.» D'ailleurs, il espère faire des émules – car à ce jour, il n'a pas trouvé d'autres pratiquants de cette pêche miraculeuse – et partage désormais ses récoltes sur une page Facebook: Pêche à l'aimant – Préverenges et alentours – Suisse romande.

Déchets à la déchetterie

Tout ce qui est petit et pas trop lourd termine dans le sac du

Préverengeois qui jette ensuite la ferraille à la déchetterie. Pour les plus gros morceaux, il a appelé l'employé de la voirie qui passe rechercher le butin des deux pêcheurs.

Il faut parfois être patient avec son aimant. Le caddie de la Venoge a d'ailleurs donné du fil à retordre. Après plusieurs minutes d'efforts et bien avant de se résigner à aller chercher le maillot de bain, c'est une barrière de chantier rouge et blanche, en bois, servant à limiter par endroits l'accès au bord de l'eau, qui a servi à décrocher l'aimant et le grappin du caddie.

Ce dernier est, pour l'instant, encore au fond de l'eau, mais David Roch n'a pas dit son dernier mot.

Attention aux trésors et aux armes

Si la pêche à l'aimant n'est pas réglementée, l'activité n'en est pas moins concernée par quelques règles. «Au sens du droit civil, les déchets abandonnés sont des choses sans maître. Le pêcheur qui récupère un déchet en devient le nouveau détenteur, qu'il l'ait pêché volontairement ou non. Dès lors, le détenteur doit faire en sorte que ses déchets puissent être collectés ou les remettre aux points de collectes définis, répond Denis Rychner, conseiller en communication à la Direction

générale de l'environnement. Font exception à ce raisonnement: les trésors et les armes.» Dans le cas de la découverte d'un objet suspect, un seul réflexe: le 117. «Cela s'applique en tout lieu et en toutes circonstances, que ce soit une balade en forêt, sur ou au bord du lac et partout ailleurs», rappelle Florence Maillard, officier de presse de la police cantonale vaudoise. Et comme pour toute activité, ne pas oublier le respect de la propriété privée, des sites, monuments ou encore de la nature.